



Atteinte de la vie privée

Par **Caro17**, le **16/02/2023** à **02:17**

Bonjour, je me permets de m'adresser à vous car j'ai un petit soucis, mon fils de bientôt 15 ans habite chez sa grand-mère, sa tante paternel c'est permis de confisqué son téléphone et de fouiller dans c'est message (en correspondance avec sa petite amie) et d'envoyer tout les messages les concernant sur leur amour et leur sexualité à toute la famille de son père. Maintenant il le dénigre et l'empêche de voir sa petite amie.

Est-ce que je peux porter plainte pour atteinte de la vie privée d'un mineur.

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement

Par **youris**, le **16/02/2023** à **09:34**

Bonjour,

sa grand mère et sa tante n'ont pas, à priori, l'autorité parentale.

à quel titre, votre fils mineur vit-il chez sa grand-mère et non chez vous ?

Salutations

Par **Caro17**, le **16/02/2023** à **12:14**

Bonjour, mon fils vit chez sa grand-mère car sa lui fait moins de trajet pour aller au collège .